

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
étranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	12.—	6.50	4.—
Envoi par numéro	15.	7.80	4.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance. Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre pour la SUISSE et de fr. 1.40 par an pour l'ÉTRANGER.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée.

Administration & Expédition:

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Compte de chèques Nr. II. 584

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.20	0.30
Réclames	0.40		

Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ à Sion

Magasin de meubles

Rue de Conthey Maison Calpini

Choix de meubles en tous genres



Canapés, divans, chaises et fauteuils, armoires, commodes, lavabos, tables rondes, tables de cuisine.

Lits complets en crin animal et végétal dans tous les prix.

Joli assortiment en descentes de lit, glaces, tableaux, poussettes, pliants. Couvertures, plumes et duvets.

Stores - Rideaux

Réparations de literie et meubles à des prix modérés, travail soigné. Se recommande.

Czech Gottfried, tapissier.

Occasion

A vendre 3 fourneaux en pierre en bon état, prix modéré. S'adresser à

M. SELZ, Sion.

Etes-vous

anémié fatigué surmené neurasthénique ? ? un seul remède s'impose: (644 L)

Dragées d'Hercule

le flacon Fr. 3.50 la cure (6 flacons), Fr. 19.— Pharmacie Markiewicz, 24, Corratierie GENEVE

Café meilleur marché que partout ailleurs chez J. WINIGER, import., Boswil.

5 kg. Santos, fin	Fr. 6.40
5 kg. Campinas	6.90
5 kg. Extra fin et fort	7.40
5 kg. Jaune, gros gr.	8.20
5 kg. Perl, surf.	8.30
5 kg. Perl, supérieur	9.40
5 kg. Campinas, torréf.	8.50
5 Perl, torréfié	9.40

Magnifique prime comportant un service de café de 15 p. à toute commande de 25 kg. Je reprends ce qui ne convient pas.

Recette et fournitures pour faire soi-même du Vin de raisins secs première qualité 600.000 litres bus en 1909. Paquets pour 100 litres fr. 8.— pour 150 l. fr. 12.—; pour 200 l. fr. 16.— franco C'est le moment de faire les provisions pour l'été. Alb. Margot, Av. d'Echallens 6, Lausanne.

Savon au lait de lis

Marque: Deux Mineurs sans rival pour un teint pur et doux, remède efficace contre les taches de rousseur et les impuretés de la peau.

Crème au lait de lis

Marque „Dada“ indispensable pour une peau dure, rude et crevassée, elle rend le teint velouté et y donne un air de l'albâtre. En vente à 80 cts. la pièce: SION: pharm. Henri Allet, G. Faust, V. Pitteloud, Xavier Zimmernann. Coiff. Martin Ebner, Jos. Erné, E. Furter Charles Ganter. SIERRE: pharm. Burgener, Pierre de Chastanay, Coiff. Alois Heim. MARTIGNY: pharm. M. Lovey, Chs. Joris, pharm. (Bourg). St-Maurice: Vve. Maurice Luisier. MONTHEY: pharmacie Hri Zam-Offen VISP: pharm. Ed. Bulet. BRIGUE: F. Marty, pharm.

Religieuse donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ecrire Maison Bujot Nr. 71 Nantes, France.

SAVON D'OR Schuler Par une agréable ment le liège

Pour les sulfatages

employez en toute confiance exclusivement les bouillies instantanées adhésives.

La Renommée contre le Mildiou

la seule recommandée par la station fédérale de viticulture de Wädenswil, produit qui s'est placé au premier rang, comme efficacité, et s'y maintient depuis treize ans Paquet de 2 kg. pour 100 litres et

La Renommée au soufre mouillable

contre le Mildiou, l'Oïdium et le Court-Noué

La plus efficace et économique des préparations connues, permettant de combattre au pulvérisateur, les 3 maladies à la fois. Succès croissant depuis 1904. Vente en paquet de 4 kg. pour 100 litres d'eau.

Poudre cuprique, la Sulfofite, Soufre mouillable, Soufre sulfaté,

Verdet, Sulfate de cuivre, Soufre sublimé, etc., etc. Dépôt dans tous les centres viticoles

Fabrique de produits chimiques agricoles FAMA & Co., Saxon et Bussigny Bureaux à Bussigny



Banque de Sierre -- Sierre

Compte de Virements à la Banque Nationale Suisse

Compte de Chèques Postaux II. 456

Escompte aux meilleures conditions

Nous honorons le 4 % en Caisse d'Épargne.

L'intérêt court dès le lendemain du dépôt

Nous accordons prêts sur hypothèques

La Direction

Le Crucifix

La statue de porcelaine est fixée à la croix de bois plantée dans un rocher très bien imité d'écorce. La statue est richement ornée de fleurs artificielles et de guirlandes de lierre.

Le plus beau cadeau!

Hauteur 32 cts. Prix Fr. 2.65 la boîte y comprise.

J'offre de plus:

Fleurs et feuilles artificielles de chaque espèce

Plantes pour églises et chapelles de chaque grandeur (Za 8714)

Demandez des catalogues illustrés.

Fabrique de fleurs artificielles et maison spéciale pour ornements d'églises.

Paul Schaad, Weinfelden (Suisse).



Match aux Quilles

Tous les dimanches de Juillet et d'Août

Match aux Quilles avec prix

au Café de l'Industrie à Chippis.

Jeu de Quilles couvert.

GRAND MAGASIN D'ARTICLES DE PÊCHE

GROS FABRICATION DETAIL

Poissons artificiels, mouches et insectes, cuillères, hélices et montures, Lignes, bas de lignes, hameçons, crins, soies, et ficelles.



Cannes à pêche en roseau, bambou, etc., simples et ligaturées, moulinets et tous accessoires. Lignes traînantes, filets, Nasses et fournitures.

Demandez mon grand catalogue, 38 pages, 250 illustrations. Recettes, renseignements. Envoi gratis et franco.

E. PIGUET-CAPT, au Sentier (Vaud).

S. P. Flury & Co.

Coire, Maison fondée en 1854

Propriétaires-vignerons et commerce de vin Valteline et Vineti

Tous ces vins conservés en tonneaux jusqu'à leur maturité et mis en bouteilles dans nos caves, soit les

Perla, Sassella, Montagna et Vineti (blanc)

des années réputées, sont désignés par une étiquette et une capsule: Mise en bouteilles d'origine.

Les soins apportés à la fermentation et à l'enlèvement des lies, joints aux qualités de ces vins exquis en font une boisson d'une grande valeur aussi pour les malades.

Dépôtaires à Montreux: MM. Jeanneret & Kues.



Persil

lave le linge rapidement, sans tacher, à eau chaude, et se conserve indéfiniment

Soleils fabricants: Henkel & Co., Düsseldorf

Donnés au monde entier depuis 34 ans par tout

Soude à blanchir Henkel

Dépôt général: Albert Blum & Co. Bâle

Etiquettes de vin

en tous genres

En vente à l'Imprimerie GESSLER



Les chaussures Hirt sont les meilleures

Garantie pour chaque paire. Demandez catalogue gratuit!

J'expédie contre remboursement.

Souliers de dimanche pour messieurs, solides et élégants	No. 39-48	Fr. 8.50
Souliers de travail à crochets pour messieurs, ferrés, la	No. 39-48	Fr. 9.—
Souliers de travail à oeillets pour ouvriers, ferrés, la	No. 39-48	Fr. 7.80
Souliers de dimanche pour dames, forme élégante	No. 30-42	Fr. 7.—
Souliers de travail p. dames, ferrés	No. 30-43	Fr. 6.30
Souliers pour fillettes, solides et ferrés	No. 29-29	Fr. 4.20
No. 30-35	Fr. 6.—	
No. 30-35	Fr. 5.20	
Souliers de dimanche pour fillettes	No. 29-29	Fr. 5.—
No. 30-35	Fr. 6.—	
Souliers p. garçons, solides et ferrés	No. 29-29	Fr. 4.50
No. 30-35	Fr. 5.50	
No. 30-39	Fr. 6.80	

Rod. Hirt, Lenzbourg.



Petitpierre Fils & Co.

NEUCHÂTEL

Fournisseurs des travaux du Lotschberg, Nord et Sud. Mèche à mine garantie. Agent: M. Max Loréstan, Grenette, Sion.

La santé pour tous

Bagues Electro-Médicales Eureka

Sont les seules reconnues efficaces pour la guérison certaine des maladies suivantes: Rhumatismes, migraine, goutte, névralgies lumbago, sciatique, odouleurs, débilité nerveuse, appauvrissement du sang, toux nerveuse, aphonie surdité, choléra, hémorroïdes, hystériques ties douloureux, paralysie, anesthésie etc.

PRIX: nickelée fr. 2.50, argentée fr. 5, doublé or supérieur fr. 8 — Envoi contre rembourse. Prospectus gratis et franco

Seu dépôt:

LS. ISCHI, fabr. PAYERNE

36 ans de succès placent le véritable

COGNAC FERRUGINEUX

GOLLIEZ

(Marque: 2 Palmiers)

au premier rang pour le traitement de l'anémie, Pâles couleurs, faiblesse, etc. — En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 2.50 et 5 frs.

Dépôt général: Phar. Golliez, Morat.

Règles Méthode infallible pour tous retards mensuels, Ecrire Pharmacie de la Loire, Nr. 22 à Chantenay-Nantes (France)



SODEX est et reste la poudre la lessive, à récurer, à nettoyer, la meilleure et la plus avantageuse. A 15 et 20 cts. le paquet seulement.

Fabrique de SODEX, S. A. Zofingue.

Remède na turel et bon marché

Extrait du meilleur vin de Norwège le

Goudron Burnald

(produit suisse)

est employé depuis plus d'un quart de siècle contre

catarrhes, toux, bronchites

Hautes récompenses aux expositions

Fr. 1.50 dans toutes pharmacies.

La loi scolaire italienne

Depuis quelques jours est engagé à la Chambre italienne un débat très important inaugurant en quelque sorte le programme d'action du nouveau ministère que préside M. Luzzatti; il s'agit d'un projet de loi scolaire destiné, d'après les vues du gouvernement, à combattre l'ignorance en relevant les conditions de jonctionnement de l'école primaire là où elle existe, en instituant là où elle n'existe pas encore, en rendant plus effective la surveillance de l'Etat et en augmentant les appointements des instituteurs.

La Chambre a voté samedi le principe, nous dirions chez nous, l'entrée en matière du projet de loi et a décidé de passer à la discussion des articles.

On n'envisageait pas sans une certaine crainte l'accueil du projet par le parlement.

De nombreux amis de M. Giolitti, jusqu'ici fidèles au ministère, ont décidé de déposer des amendements d'un tel esprit que la loi en serait profondément modifiée. Ces députés, pour la plupart du Nord, demandent que les communes qui ont organisé elles-mêmes les écoles conformément aux lois existantes soient distinguées des communes, pour la plupart méridionales, dans lesquelles la question scolaire a été négligée. Selon les bruits de certains députés giolittiens par les organisations dont ils ont demandé et accepté les votes.

Un ordre du jour de conciliation présenté par M. Carlo Ferraris, sous sa signature et celles de 37 autres députés appartenant à la gauche et aux centres, catholiques exclus, tendrait à rendre obligatoire la « provincialisation » de l'école primaire seulement par ces communes où la moyenne de l'analphabétisme est supérieure à celle de la moyenne de l'analphabétisme de la nation. La « provincialisation » de l'instruction primaire serait au contraire facultative pour ces communes, où la moyenne de l'analphabétisme serait au contraire inférieur à celle qui est la moyenne nationale. Mais même dans ces cas-là, les écoles d'une province pourraient être soumises au régime de la nouvelle loi sur la demande de la majorité des communes.

On se demandait si on parviendrait à créer une scission importante dans la majorité actuelle. On disait aussi que si M. Luzzatti acceptait les divers amendements en question, par égard pour ses alliés giolittiens, les ministres radicaux devraient se retirer, notamment M. Credaro, autour du projet de loi scolaire.

La séance de samedi a plutôt démontré que la situation ministérielle n'est pas mauvaise, pour le moment du moins, car les surprises ne sont pas rares dans les annales parlementaires.

Les anciens ministres de l'instruction publique, MM. Daneo, Orlando, Rava, plusieurs députés catholiques et de l'extrême gauche ont pris part à la discussion. Les députés catholiques ont soutenu que quelques dispositions du projet seraient de nature à porter atteinte à l'autonomie communale, et ils ont affirmé qu'on devrait laisser la pleine liberté aux communes de pourvoir spontanément à l'instruction primaire d'une façon satisfaisante. Les députés de l'extrême gauche ont combattu l'opinion des catholiques.

Le ministre de l'instruction publique, M. Credaro, radical, le rapporteur, M. Torre, enfin le président du conseil se sont attachés à démontrer que le projet de loi ne porte pas atteinte à l'autonomie communale.

M. Luzzatti a parlé brièvement. Il a évité l'écueil politique que l'on redoutait pour lui, en déclarant qu'il ne voulait pas compliquer le grand problème de la culture intellectuelle par une question de confiance politique. Il s'est borné en conséquence à inviter la Chambre à poser la question de confiance.

La Chambre a adopté à l'appel nominal, par 374 voix contre 21, l'ordre du jour proposé par M. Luzzatti. C'est un succès notable pour le ministère et pour son chef. M. Luzzatti a réussi à accorder giolittiens et radicaux; les quelques voix opposantes sont toutes catholiques.

Le premier écueil est donc franchi sans peine par la barque gouvernementale; attendons maintenant les difficultés qui ne manqueront pas de surgir à propos de la discussion par articles.

Il paraît déjà doré et déjà certain que M. Luzzatti est disposé à faire des concessions aux partisans de l'autonomie des communes dans le domaine scolaire et à accepter les amendements tendant à ne reconnaître l'intervention de l'Etat que pour les provinces qui négligent l'instruction primaire.

centaine de cibles étaient continuellement occupées. Les installations ont été approuvées par tous les tireurs.

En même temps, la direction des tramways de la ville avait organisé un service d'essai de la gare à la place de fête. Le parcours la lieu en 12 minutes.

Au concours de groupes de tir d'essai, plus de 200 groupes ont pris part. Les résultats ne seront connus que lundi. La deuxième liste des dons d'honneur présente un total de 7870 francs. Ce qui fait un total de 161,841 francs.

Chalamala
La première représentation de « Chalamala », drame lyrique en 3 actes de Louis Thurler, musique de Emile Lauber, a eu lieu dimanche après-midi, à Bulle, en présence d'un nombreux public venu de différents points de la Suisse romande.

Le Conseil fédéral était représenté par M. Comtesse et M. Schobinger et par le chancelier Schatzmann. On remarquait également des représentants du tribunal fédéral et de plusieurs gouvernements cantonaux. La représentation a obtenu un très vif succès qui s'est affirmé d'acte en acte. On a beaucoup applaudi les principaux interprètes, les chœurs de la chorale de Bulle, et on a admiré les décors et la mise en scène particulièrement réglée.

A la fin de la représentation, le public qui emplissait le théâtre, a fait une ovation enthousiaste à l'auteur et au compositeur ainsi qu'à leurs interprètes.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Séance du 1er juillet.

Sont nommés débitants de sels: Rudaz Jean-Jos., négociant, aux Mayens de Sion, Michaud Augustin et Baillifard Maxime à Morgins; Votaz Alexis à Sembrancher, en remplacement de Delasoie Marie, démissionnaire.

— Basile Arletaz, à St-Maurice, et nommé cantonnier pour la route cantonale St-Maurice-Massongex.

— En application de l'art. 44 de la loi des finances, il est prononcé les amendes ci-après:

1. Une amende de 450 francs en faveur de l'Etat et une de fr. 1000 en faveur de la commune, contre N. N. pour avoir soustrait à l'impôt un capital de fr. 30,000.

2. Une amende de fr. 150 en faveur de l'Etat et une de fr. 333,35 en faveur de la commune contre N. N. pour avoir soustrait à l'impôt un capital de 10,000 francs.

— Le Conseil d'Etat accepte, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. H. Hallenbarter comme secrétaire au Département des Travaux publics.

Caisse hypothécaire et d'épargne du Canton du Valais

Le décret du 11 novembre 1908 modifiant les art. 5 et 18 du décret du 21 août 1895, concernant l'établissement d'une Caisse hypothécaire et d'épargne, décret accepté par le peuple valaisan en votation du 11 novembre 1908, porte comme 5^{me} alinéa de l'art. 18 la disposition suivante:

« Le Conseil d'Administration pourra nommer un fondé de pouvoirs dont il fixera les attributions. Ces attributions pourront comprendre une partie de celles réservées au Directeur par l'art. 16 du décret.

« Le règlement déterminant les fonctions du fondé de pouvoirs sera soumis à l'approbation du Grand Conseil. »

En application de ce qui précède, le Conseil d'Administration de la Caisse hypothécaire a, sur la proposition du comité de direction, nommé fondé de pouvoirs en séance du 10 juin 1910, M. Charles de Preux, ancien conseiller d'Etat, à Sierre.

Le règlement, introduit à titre provisoire, jusqu'à son approbation par le Grand Conseil porte entr'autres dispositions qu'en cas d'absence ou d'empêchement du directeur le fondé de pouvoirs signe tous les actes concernant les opérations de l'établissement ainsi que la correspondance.

M. Charles de Preux est entré en fonctions le 1er juillet courant.

Exposition cantonale valaisanne

Le Comité de l'Exposition cantonale de 1909 a procédé, dans sa dernière séance, à la répartition du bénéfice réalisé, qui s'élève à la somme de fr. 22,283.45.

Cette valeur a été décomposée comme suit: Impression de rapports et divers 1300.— Dépenses courantes, frais de comités, litiges, imprévus 2,983.45— Somme à répartir 18,000.— Total 22,283.45

Quant à la somme à répartir, il a été décidé de lui donner les destinations suivantes:

Jardin public de Sion (somme à verser à la Société séduinoise de développement) 6,500

Fonds pour l'Hôpital cantonal (ou clinique chirurgicale, ou hôpital d'arrondissement, soit au premier de ces établissements qui sera créé à Sion. Si aucun d'eux ne voit le jour dans les laps de 15 ans, cette valeur sera affectée à un fonds pour cours et conférences visant au développement industriel dans le canton) 6,500

Société des Arts et Métiers, Sion 2,700

Société des commerçants, Sion 800

(Ces deux fonds seront remis à la Municipalité de Sion pour gestion. Les deux sociétés bénéficiaires ne pourront disposer que des intérêts dans un but d'intérêt général.)

Orphelinat des garçons, Sion 1000

(Ce fonds s'accroîtra éventuellement du reliquat, du poste attribué ci-haut aux dépenses courantes, litiges imprévus, etc.)

Harmonie municipale, Sion 500

Total 18,000

Chronique haut-valaisanne

La toiture de l'église de Ried-Mœrel en construction s'effondre

Mœrel, le 2 juillet 1910.

Je n'ai aujourd'hui que de mauvaises nouvelles à donner aux lecteurs de la « Feuille d'Avis », car sans conteste, la semaine qui vient de s'écouler n'a pas été des plus heureuses pour notre district.

Je vous disais ces jours passés que la nouvelle église de Ried-Mœrel, tranchant hardiment dans le ciel bleu, vue de Mœrel était vraiment belle à voir et ferait grand effet une fois terminée; depuis lors nous suivions des yeux le montage de la charpente du toit, apercevant de ci de là, de petites taches noires se mouvant dans cette grande cage en bois; les charpentiers pour la plupart sont de Mœrel.

Tout à coup hier, vendredi, à 2 h. 20 m. un craquement formidable se faisait entendre du côté de Ried-Mœrel et là où se trouve l'église en construction, comme une épaisse fumée grisâtre s'élevait dans les airs, pour être ensuite chassée en tous sens, par un vent violent. Et quand le tourbillon de poussière se fut dissipé nous aperçûmes à notre très grand étonnement, que de l'église il ne restait que les quatre murs!

La charpente du toit avait disparu.

Vous pouvez vous imaginer, chers lecteurs, dans quelles angoisses l'on était ici, les parents, femmes, mères, pères, frères et sœurs de ceux qui un instant auparavant travaillaient encore dans l'enchevêtrement de ces grosses poutres?

Bientôt après arrivait au pas de course un homme de Ried, qui tout en courant vers le bureau du téléphone de l'Hôtel Eggishorn, criait aux femmes et hommes rassemblés dans la rue et sur la place: La toiture de l'église s'est effondrée, il y a plusieurs personnes sous les débris!...

Pendant ce temps, l'on avait retiré de dessous les poutres brisées, enchevêtrées les victimes de l'accident et l'on put constater que fort heureusement, il n'y avait que deux charpentiers très sérieusement blessés, un certain Adolphe Minnig, jeune père de famille, de Ried, qui avait le crâne ouvert et Fritz Imhoff, père de famille aussi, bourgeois de Mœrel, fortement blessé à la tête, mais moins dangereusement que Minnig.

Les autres blessés sont: Léopold Schmidt, menuisier, de Mœrel et un certain Schwéry, son cousin, également de Ried-Mœrel, ainsi que d'autres atteints légèrement seulement. Vers les 4 h. 1/2 du soir, des Italiens, puis des gens de Mœrel qui s'étaient empressés de se rendre à Ried, munis de brancards et de chaises à porteurs, firent leur entrée au village, avec les blessés, qui immédiatement après furent transportés à l'hôpital de Brigue.

Devant l'hôtel Eggishorn une foule nombreuse les attendait et bien pénibles furent les scènes déchirantes qui s'y passèrent entre parents et blessés, d'autant plus que ces derniers, recouverts de bandages, à travers lesquels le sang suintait paraissaient beaucoup plus dangereusement atteints que cela n'était en réalité, pour la plus grande partie d'entre eux.

Ce qui est stupéfiant dans cette chute de 18 mètres de hauteur — les charpentiers étaient justement en train de placer la grande poutre finale du toit, — c'est qu'aucune des victimes n'a eu de membres brisés; que personne n'a été tué sur le coup. L'un d'eux, Schwéry, un grand gaillard, très fort, portait justement une très grosse poutre sur l'épaule et montait par l'échafaudage intérieur, quand l'accident se produisit; la poutre qu'il portait fit atteinte par celles qui s'effondraient, si bien que la secousse le projeta à travers une des fenêtres jusque dans le pré avoisinant; il en a été quitte pour quelques fortes contusions et une grande frayeur.

Dans leur chute, les poutres brisèrent à ras de mur celles placées dans l'intérieur de l'église, au-dessus de la grande porte d'entrée et où devait être placé l'orgue; ce fut bien heureux, car si celles-ci eussent résisté, elles auraient formé levier et une partie du mur se serait alors abattu vers la porte d'entrée, où 12 ouvriers italiens, tailleurs de pierres et autres, travaillaient.

Les pertes matérielles sont assez grandes, car les traverses sont brisées et tordues de telle façon qu'il faudra avoir recours à une nouvel abatage de bois que l'on ne pourra employer qu'une fois très sec, de telle sorte que la reconstruction de la toiture ne se fera que dans quelques mois seulement.

Aujourd'hui l'on a d'assez rassurantes nouvelles de la plupart des blessés.

Mort subite

Ce matin, 2 juillet, le boulanger Jules Wirthner, de Mœrel, jeune père de famille, frère de M. le curé de Viège, se sentant indisposé, se mit sur son lit, ou une demi-heure après il fut trouvé mort, par sa mère qui voulait le réveiller, croyant qu'il dormait. L'on peut se figurer le désespoir de la jeune femme, des enfants et de la mère du défunt si subitement emporté par un coup d'apoplexie, dit-on.

Ferd. de Sépibus.

Chronique agricole

L'état de la campagne

On nous écrit de Sierre:

Malgré les pluies persistantes de ces derniers temps, pluies qui inspiraient de sérieuses craintes pour la vigne celle-ci offre l'aspect le plus réjouissant. D'après les déclarations des propriétaires consultés, surtout les gros, et les inspecteurs, à ce sujet, le mildiou, contrairement à ces dernières années, n'a été aperçu que sur quelques rares souches, aussitôt détruit par un sulfatage énergique. C'est que le premier sulfatage a été opéré à temps voulu et dans les meilleures conditions. Encouragés par cet heureux résultat, les vigneronns procèdent actuellement au second tour, espérant ainsi conserver à notre beau vignoble les riches promesses qu'il nous fait pour cet automne. En effet, de la plaine jusqu'au sommet du coteau, les grappes sont abondantes, uniformes, bien nourries et leurs graines ont atteint, en général, la dimension de la grosse grenaille.

Quant au foin, l'on est d'accord pour dire qu'il est d'un tiers plus abondant que l'année dernière, ce qui fait bien augurer pour les foires de l'automne prochain.

Les seigles, de leur côté, ainsi que les froments offrent aux regards avides du laboureur des épis généreux. Encore quelques belles journées de soleil et la moisson battra son plein à la grande satisfaction du brave campagnard.

Chlorose ou jaunisse de la vigne

Les pluies abondantes de l'hiver et du printemps contribuent à faire apparaître la « chlorose » (jaunisse), sur de nombreux points du vignoble, particulièrement dans les vignes greffées sur plants américains.

On peut lutter contre la chlorose par divers procédés. D'abord, en ménageant une cuvette autour des ceps atteints et en les arrosant avec une solution au 5 % de sulfate de fer (5 kg. de sulfate dissous dans 100 litres d'eau). Les feuilles et pousses jaunies reverdiront également si on applique des pulvérisations au 1/2 % de sulfate de fer (500 grammes de sulfate dans 100 litres d'eau).

Enfin les résultats les plus rapides s'obtiennent en pratiquant sur le pied des ceps jaunies, avec une serpette bien aiguisée ou un greffoir, quelques incisions longitudinales pénétrant profondément dans l'écorce. Sitôt opérées, on badigeonne ces incisions au moyen d'un pinceau trempé dans une solution de sulfate de fer au 15 % (15 kg. de sulfate dissous dans 100 litres d'eau).

(Station viticole de Lausanne).

Assurance contre la grêle

La Société suisse d'assurance contre la grêle a conclu, au 25 juin 1910, un total de 57,871 polices, pour un capital de 65,626,870 francs. Les primes représentent au total fr. 1,017,750. Le capital assuré l'année dernière se trouve ainsi dépassé de fr. 3,321,320 et le total des primes de fr. 56,260.

En revanche plus de quatre mille sinistres ont été annoncés à la Direction, tandis qu'en 1909, le nombre total des dommages était de 3449.

Ces sinistres ont été causés par les orages survenus dans les journées des 21, 22, 24, 25, et 26 mai, des 1, 2, 3, 4, 6, 9, 10, 12, 20, 21, 22, et 23 juin, se répartissant sur presque tous les cantons. Certains districts et plusieurs communes ont été frappés deux et trois fois. Les cantons d'Obwald, Glaris, Appenzel (Rh. Int.) et du Valais sont seuls restés indemnes jusqu'ici.

L'année 1910 s'annonce donc comme particulièrement dangereuse sous le rapport de la fréquence et de l'intensité des chutes de grêle. Aucun propriétaire ou fermier ne devrait négliger d'assurer ses récoltes.

Le beurre rance

Le beurre rancit parce qu'il n'est pas convenablement malaxé, il contient alors beaucoup de petit lait qui fermente et gâte le beurre en lui donnant ce mauvais goût de rance. Dans un cas semblable on peut lui faire perdre une partie de son mauvais goût en le triturant avec du lait frais. Pour conserver le beurre on peut l'enfermer, en le comprimant fortement, dans un vase en terre que l'on retourne dans une assiette contenant un peu d'huile qui empêche l'air de pénétrer dans le vase. — Quand le beurre est salé, il se conserve très longtemps et c'est sous cette forme que la plus grande quantité de beurre est envoyée du Danemark en Angleterre. — On peut aussi pour l'usage du ménage faire fondre le beurre dans une casserole à feu nu. On enlève au fur et à mesure de la liquéfaction du beurre les matières impures qui viennent à la surface; on a alors un beurre bien moins fin que le beurre frais mais qui peut se conserver pendant des mois et qui est excellent pour l'usage de la cuisine.

Exposition suisse d'agriculture

Le n° 1 de la série des cartes postales illustrées officielles publiées par le Comité de la VIII^e Exposition suisse d'agriculture, qui se tiendra à Lausanne du 10 au 19 septembre prochain, et éditée par la maison Payot et Cie, à Lausanne, vient de sortir de presse et d'être mis en vente (10 cent.).

Cette carte, qui est fort jolie, est la réduction de la superbe affiche, déjà populaire, de M. Max de Rhum; elle montre deux robustes chevaux de ferme tirant, sous un ciel lumineux, une charrette qui guide les bras solides d'un laboureur de chez nous.

Le succès de cette carte, qui se présente excellentement, est, par avance, assuré. Nous la recommandons à nos lecteurs: elle constituera un charmant souvenir de la grande manifestation, qui se prépare, de l'agriculture nationale.

Faits divers

Match de lutte

Hier soir, dimanche, a eu lieu, à l'Hôtel de la gare, à Sion, le match de lutte annoncé entre Eugène Vallotton, le champion national suisse, de Neuchâtel et le nègre Illa Vincent, de Cuba (Antilles).

Ce tournoi athlétique fut précédé de quelques exercices dans lesquels Illa faisait ressortir, avec une légitime fierté, sa force et sa puissante musculature.

Bien proportionné et de belles formes, le jeune champion nègre sera un lutteur redoutable lorsqu'il sera arrivé au plein épanouissement de sa force.

Les conditions de lutte sont: assaut de 10 minutes avec 3 minutes de repos; 8 assauts au maximum; l'adversaire vaincu devra toucher à terre ses épaules pendant 3 secondes.

Le combat s'est déroulé avec des péripéties très intéressantes. Les deux champions sont de caractère différent. Illa c'est la force vive, nerveuse, violente; Vallotton, la force calme, réfléchie, mesurée.

Entre le deuxième et le troisième assaut, le nègre reconnaît avoir à faire à un fort adversaire.

Les quatre premiers assauts restent sans résultat. Avant la reprise il est décidé, d'un commun accord, sur l'avis de M. Illa, que le cinquième assaut est définitif.

En vain le lutteur nègre s'épuise-t-il en efforts désespérés; malgré la violence de ses élans, M. Vallotton reste imbattable et même, à un moment donné, Illa se trouve dans une situation critique... L'arbitre arrête le combat. — Pourquoi? s'exclame Vallotton, qui a une excellente prise.

— Parce que les dix minutes sont écoulées, lui répond le directeur du combat.

Le match reste, ainsi, sans résultat. Illa Vincent, qui a lancé son défi à tous les lutteurs d'Europe, a trouvé un adversaire de sa force, et ce n'est pas le plus fort que l'Europe lui a opposé.

Cours de répétition du génie

L'équipage de pont du 1er corps d'armée, qui comprend deux compagnies de pontonniers et une subdivision du train, est arrivé à Bex, pour son cours de répétition. Le cours est commandé par le lieutenant-colonel Deluz; adjudant, 1er lieutenant Joyet. La 1re compagnie a pour chef le capitaine Walther; son effectif est de 66 hommes. La 2me compagnie est commandée par le capitaine Wœber; elle compte 88 hommes.

La subdivision du train est sous les ordres du capitaine de Tavel. Effectif 88 hommes; 18 chevaux de selle et 128 chevaux de trait. Le matériel de l'équipage de ponts comprend dix unités à trois pontons chacune, plus les chariots d'outils, de cuisine, de bagages; au total une quarantaine de voitures.

L'équipage se livrera la semaine prochaine à des travaux particulièrement intéressants, étant donné le niveau élevé des cours d'eau. En voici le programme:

Lundi 4 juillet: Exercice de marche avec pontage de la Viège par passerelles et pont de Monthey à l'embouchure du Rhône, à partir de 10 h. 30 du matin.

Mardi 5 juillet: Pontage du Rhône en aval du pont de Massongex, les supports flottants étant fixés à un câble, à partir de 8 h. du matin.

Mercredi 6 juillet: Pontage du Rhône de tout l'équipage sur les pontons de navigation jusqu'au Bouveret.

Jeudi 7 juillet: A l'aube, construction d'un pont sur le Rhône vis-à-vis de Crébelley.

Le cours sera inspecté par le colonel Isler, commandant du 1er corps d'armée, et le lieutenant-colonel Mublegg, chef du train du 1er corps d'armée.

La saison hôtelière

On nous écrit de Sierre: Les heureux favoris de la Fortune n'arrivent encore que lentement dans les hôtels de la montagne, par suite du temps incertain dans les hautes régions. De gros contingents sont annoncés, il y a déjà bien des jours. Espérons pour les futurs hôtes et les hôteliers que leurs vœux si légitimes se réalisent sans retard pour leur plus grand bien.

Route du St-Bernard

La route du St-Bernard est ouverte aux voitures depuis le 2 juillet.

Les troubles de Fully

Nous avons annoncé dans le dernier numéro que des désordres provoqués par la nomination des bergers de la montagne avaient éclaté dans la commune de Fully.

A l'heure qu'il est tout est rentré dans le calme; les gendarmes envoyés de Sion sont rentrés vendredi soir, un arrangement étant intervenu entre les « belligérants ».

Une explication est nécessaire sur la cause de ces troubles; elle démontrera jusqu'à quel point la haine des partis peut diviser une population; car il s'agit en effet d'une querelle de partis (où la politique ne va-t-elle pas se nicher?) Les conservateurs avaient pourvu tous les services de la montagne pour la saison d'été de bergers conservateurs et les libéraux en avaient fait autant de leur côté; il y avait donc trop de bergers; il fallait que la moitié se désistât; ce à quoi aucun, comme bien on doit le penser, ne voulait consentir. Là-dessus on commença à se battre, sans doute pour savoir qui serait le plus fort; car les Fulliéris ne doivent pas ignorer que le droit du plus fort est toujours le meilleur.

L'arrivée des renforts de police a calmé à temps leurs ardeurs belliqueuses; on ne nous signale en tout cas pas de victime sérieusement atteinte.

Il fallait bien qu'on s'arrange; on ne peut pas laisser la montagne sans berger, ni envoyer tous ceux qui ont été nommés. Il a donc

Nouvelles de la Suisse

Une employée de poste infidèle

On se souvient de l'arrestation, il y a quelques mois, d'une dame P., employée à la poste à Lausanne, laquelle s'était rendue coupable de détournements. On en vint tout naturellement à la soupçonner d'être également l'auteur du vol du fameux pli de 11,000 francs commis il y a trois ans et dont on n'avait pu jusqu'ici découvrir le voleur. A cette époque un postier fut arrêté, puis relâché, faute de preuves. Cette affaire est enfin éclaircie. Dame P. s'est décidée samedi soir à entrer dans la voie des aveux et a déclaré que c'était elle qui s'était appropriée le pli en question.

Tir fédéral

Dimanche, a eu lieu sur la place de fête du tir fédéral, un grand tir d'essai du stand, pour lequel le plan de tir prévoyait une somme de 25,000 francs. Plus de 100,000 cartouches ont été vendues. De nombreux tireurs de Berne et du dehors ont pris part à l'essai. Une

Concours des pontonniers

Le sixième concours fédéral des pontonniers auquel ont participé 28 sections avec 620 pontonniers, a commencé dimanche à Olten. Les travaux étaient rendus assez difficiles par le niveau très élevé des eaux de l'Aar; toutes les sections ont travaillé remarquablement jusqu'à 5 heures du soir, un tiers des sections inscrites avaient terminé leur travail. Des milliers de personnes ont assisté aux jeux nautiques, et à 6 heures et demie du soir, un cortège parcourut les rues, puis a eu lieu un banquet dans lequel le conseiller d'Etat von Arx a prononcé un discours très applaudi.

Le boycottage contre la Grèce

CONSTANTINOPLE, 4. — Malgré les prescriptions du gouvernement turc, les portefaix, les débardeurs et les charretiers se sont refusés à cesser le boycott. Samedi, le ministre de Grèce, a fait des représentations au ministre des affaires étrangères au sujet des incidents qui ont marqué le mouvement de boycott en province. Le ministre a laissé entrevoir une cessation du boycott.

Election en Savoie

PARIS, 4. — Le docteur Goy, républicain de gauche, a été élu sénateur de la Haute-Savoie, en remplacement de M. César Duval, décédé, républicain.

Les anticléricaux espagnols

MADRID, 4. — Une manifestation anticléricale, organisée par les républicains et les socialistes, a eu lieu dimanche après-midi. Une foule immense y a pris part; on y remarquait un grand nombre de femmes de toutes les classes sociales; les sociétés ouvrières étaient précédées de leurs emblèmes. Le cortège, auquel participaient tous les leaders libéraux, radicaux et socialistes, s'étendait sur une longueur de deux kilomètres.

Des dépêches de province annoncent que dans la plupart des chefs-lieux et des villes importantes des manifestations analogues se sont produites au milieu d'une grande affluence.

On ne signale pas de désordre.

Tremblement de terre

CATANÈ, 4. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie dans la région de Giarre, Linguaglossa, Zafferana.

La population a été prise de panique. A Minco, on a aussi ressenti des oscillations mais elles ont été légères.

Théâtre incendié

BERLIN, 4. — On mande de Saint-Petersbourg aux journaux du matin: La nuit de samedi à dimanche à Péterhof, le théâtre impérial, un atelier de photographie voisin et un certain nombre de villas ont été détruits par un incendie.

La Jeune Ménagère

Sommaire du n. 7. — Juillet. Le sabot de Vénus. Ma cousine Marie. La ménagère. La Ferme des Chenettes. Morceaux choisis: En voyage. — Savoir vivre. — Arithmétique. — Hygiène. — Economie domestique. — Travail manuel. — Récréations. Administration: Longeraie, n. 1, Lausanne.

NOUVELLES DIVERSES

Un drame en wagon

Mme Louise Sugg, une rentière parisienne, de cinquante-trois ans, avait pris place, à St-Maur, dans le train qui passe à Nogent, à 4 h 13 lorsqu'à cette dernière station monta un voyageur à barbe rousse, qui alla s'asseoir sur la banquette du wagon de 1re classe qu'elle occupait, mais à l'autre extrémité du compartiment.

Lisant un journal, elle n'avait prêté aucune attention à son compagnon de route, quand à l'approche du tunnel de Saint-Mandé, celui-ci se leva d'un bond, et avant qu'elle ait pu esquiver le moindre geste de défense ou atteindre la sonnette d'alarme, se jeta sur elle et lui introduisit la main droite dans la bouche; en même temps, avec la main gauche, il cherchait à l'étrangler. Ayant terrassé la pauvre femme il la frappa à coups de casse-tête et lui arracha ses boucles d'oreille. Mme Sugg poussait des cris désespérés, tout en luttant contre son agresseur. Entendant ses appels et ses gémissements, un voyageur qui occupait un compartiment voisin survint au moment où elle allait succomber. Il tira la sonnette d'alarme et se jeta sur l'assassin. Mais celui-ci, dès qu'il l'aperçut, ouvrit la portière et s'élança sur la voie. Or, à ce moment, arrivait un train direct, se dirigeant sur Nogent. Le malfaiteur fut tamponné et broyé.

Cependant, le train avait stoppé au signal de détresse. Des voyageurs, ainsi que des agents de la compagnie, étaient accourus. Mme Sugg fut trouvée étendue sans connaissance dans une mare de sang. On la transporta dans une salle d'attente de la station de Reuilly; elle ne tarda pas à reprendre ses sens. Bientôt, M. Verdeau, commissaire de police vint l'interroger, et par monosyllabes et d'une voix entrecoupée de sanglots elle lui narra l'agression.

Pendant ce temps des hommes d'équipe relevaient l'assassin à quelques mètres de là, le crâne ouvert et le ventre défoncé. Fouillant ses vêtements, on découvrit sur lui des papiers au nom d'H. Race Bailleux, trente-deux ans, dentiste, à St-Maur-des-Fossés (quartier de la Varenne), ainsi que d'autres pièces: une lettre d'un commerçant parisien réclamant le règlement d'une facture; une note relative à la pension d'une fillette placée dans une institution de Livry; une montre et une somme de 112 francs. A l'instar de Michel et Graby, les assassins de M. Gouin, le misérable qui se trouvait dans une situation fort obérée, avait essayé d'assassiner Mme Sugg pour la voler.

Encore un aviateur tué

Un accident mortel a marqué la fin de l'après-midi du meeting d'aviation de Champagne, hier dimanche.

A 6 h. 15, l'aviateur Charles Watcher, qui montait un monoplane Antoinette et qui venait d'atteindre en plusieurs vols son centième kilomètre, se tenait à 150 mètres de hauteur. Tout à coup on aperçut quelque chose de brillant se détacher de l'appareil et venir frapper les ailes. Ces dernières se détachèrent.

Le corps de l'appareil vint, à une vitesse vertigineuse s'aplatir lourdement sur le sol.

Les dragons et les ambulances partirent au secours du malheureux Watcher, tombé en face de la ferme Modelines, à trois kilomètres de la tribune. Avec de grandes précautions, on dégagea l'aviateur, enseveli sous le fuselage. Il avait un bras et une jambe brisés, la poitrine défoncée, la figure écrasée et complètement méconnaissable.

A la nouvelle de l'accident, tous les aviateurs en piste arrêterent leurs vols.

Charles Watcher était âgé de 38 ans; c'était l'un des plus anciens mécaniciens de la société Antoinette. Il pilota à ce titre les appareils de cette maison dans toutes les grandes épreuves de canots automobiles, notamment au meeting de Monaco. Depuis l'an dernier, il conduisait les aéroplanes Antoinette et il s'était partout comporté d'une façon très brillante, en particulier au camp de Châlons.

On dit que l'accident serait dû à la rupture du fuselage.

La mère et la sœur du malheureux étaient présentes au moment de l'accident.

Les Japonais en Corée

Les Japonais renforcés continuellement les garnisons de la Corée.

Le ministre de la guerre japonais Teraoutsi se rendra le 15 juillet à Séoul pour conférer avec l'empereur Yi Syek, lequel, en conformité de la récente convention du Japon avec la Corée, lance dès maintenant un édit confiant au Japon l'administration de la police de la Corée.

C'est le premier pas de l'annexion de la Corée, laquelle sera consommée probablement aussitôt après que le pays aura été placé entièrement sous la garde des Japonais.

Le mari idéal

Le Barnard College, dit le correspondant de l'« Evening Standard » à New-York, est l'orgueil de cette ville. Les étudiantes de ce collège sont considérées aux Etats-Unis comme les jeunes femmes les plus instruites et aussi les plus mondaines.

On s'est donc beaucoup intéressé aux résultats d'un concours qui a eu lieu dans ce collège et dont le sujet était: « Quel est le genre d'homme qui vous convient le mieux? » L'une des élèves, qui se classe première, a exprimé l'opinion suivante:

« L'homme idéal doit avoir les cheveux et les yeux châtain. Il doit mesurer un mètre quatre-vingts, avoir le buste bien développé et avoir les cheveux souples et ondulés. Ses complets doivent être de nuance marron et ses cravates de la même couleur que ses yeux sauf au cas exceptionnel où il porterait une « lavallière ». Enfin, il doit avoir au moins dix mille francs de rente et des espérances. »

Trente-cinq jeunes filles ont insisté pour que leur « idéal » ne fume pas; huit ont préféré des jeunes gens qui fument.

L'une d'elles a déclaré que son désir serait d'avoir pour mari un directeur de théâtre; trente et une préférèrent des maris ayant des professions libérales, et une toute jeune pensionnaire avoua franchement que peu lui importait la profession qu'exercera son mari, pourvu que ce ne soit pas celle de « croquemort ».

Les conflits agraires en Romagne

Dans les campagnes de la province de Ravenne, (Italie), la moisson a pu avoir lieu sans désordres, grâce à la présence des dix mille soldats qui s'y trouvent et les moissonneurs continuent le travail. On prévoit cependant que les troupes parties les fermiers de discordes, qui règnent à l'état aigu, donneront lieu à de sanglantes représailles de la part des socialistes.

Les grèves agraires dans le Mantouan durent encore.

Le syndicat socialiste de Ravenne a fait afficher dans toutes les villes de Romagne, un manifeste sous le titre: « Boycottez la Romagne ». Le voici, il donnera une idée de l'effervescence des esprits:

« Travailleurs! Le prolétariat des Romagne tient une formidable lutte contre le mépris jaunes alliés à l'association agricole. »

« Le parti républicain foulant aux pieds ses traditions, s'est organisé pour la défense des jaunes et favorisé par les bourgeois de toutes les couleurs, fournit les « kroumirs » qui travaillent sous la protection des troupes. Tout ouvrier républicain doit par devoir de parti se faire kroumir, mais il est probable que les traites ne suffiront pas pour la récolte du blé; il est probable que l'Agraire, encouragée par l'alliance républicaine et par l'étalage de 10,000 soldats répandus dans la Romagne, tâche d'assolter des kroumirs dans d'autres pays. »

« Travailleurs! Au nom de nos frères qui luttent pour la justice et pour le pain, nous vous conjurons de ne pas venir dans la province de Ravenne. Vous viendriez en traître. Ne vous laissez pas tromper, etc. »

De fait en ce qui concerne la tuberculose, il est constaté en outre que les districts de montagne sont en général plus à l'abri de la terrible maladie que les districts urbains.

Ajoutons à titre de comparaison, que la moyenne pour la Suisse est la suivante: mortalité par la tuberculose 26.4 sur 10,000 habitants; par le cancer 4.5 sur 1000 habitants et mortalité générale 17.5 sur 1000 habitants.

Notre canton est donc sensiblement en dessous de la moyenne quant à la tuberculose et au cancer; par contre la mortalité générale y dépasse celle de la Suisse.

Clôture du Lycée-Collège de Sion

Nos établissements d'instruction ont fermé leur portes l'un après l'autre et les vacances si impatiemment attendues par la gent studieuse ont commencé. Hier, dimanche, c'était le tour du Lycée Collège de Sion dont l'année scolaire s'est clôturée dignement par l'excellente représentation au théâtre de deux comédies classiques de Misanthropes et de Médecin malgré lui dans lesquelles les jeunes acteurs se sont fait vigoureusement applaudir; le public séduisant, qui n'a pas encore pris le chemin des Mayens, a passé d'agréables moments à écouter les collégiens dans l'interprétation si aisée et si naturelle des deux pièces de l'immortel Molière.

Le Lycée-Collège de Sion, auquel se rattache l'Ecole professionnelle, a été fréquenté, cette année-ci par 118 étudiants se répartissant entre les trois sections de la façon suivante: Lycée, 13; Gymnase, 81; Ecole professionnelle 24.

Tous les étudiants, sauf 4 venant d'autres cantons ou pays, étaient Valaisans ou appartenant à des familles demeurant en Valais.

Les étudiants du Lycée sont, au cours de physique, 2me année: MM. Francey Justin, Mariaux Camille et Pitteloud Cyrille; à la section technique: MM. Bonvin Raymond, Caraux Pascal, Nicod Alfred; au cours de philosophie (1re année): MM. Dénériaz Pierre, Abel Duc, Haenni Pierre, Jensch Jean, Imahorn Antoine; à la section technique (1re année): MM. Pfanmattier Léon et Ribordy Louis; tous ont obtenu des notes très bien, bien et suffisantes dans toutes les branches à l'exception d'un étudiant de physique qui a eu la note 3 (insuffisant), pour la botanique; de deux étudiants de la section technique (un de la 1re année et un de la seconde année) qui n'ont également obtenu que la note 3 pour l'Histoire.

Voici pour les autres classes du collège, les noms des élèves qui ont obtenu la note 6, très bien et 5, bien, pour le progrès annuel: Gymnase, II Rhétorique: Bruttin Auguste et Dubuis François, égaux (Note 5).

Ire Rhétorique, Note 6: Rieder Jean. Note 5: Solleroz Emile, Kuntschen Pierre, Bourguinot Louis.

IV classe. — Syntaxe, N. 6: Bruttin Alexandre, Monnet Jules; n. 5: Savioz Etienne, Jean Pierre, Loye Henri, Nicod Louis, Dubuis Pierre.

III classe. — Grammaire, n. 6: Pitteloud Gustave, Rofen Vincent, Masserez Albert; n. 5: Muller Aristide, Couchepin Louis.

II classe. — Rudiments; n. 6: Evêquoz Pierre; n. 5: Sierro Ed. Morard Victor, Rey Charles.

Ire classe. — Principes. N. 6: Déléze Joseph, Lattion Lucien, Lattion Alphonse, Fournier Joseph, Bovier Camille; n. 5: Mariethod Jos., de Werra Victor (ég.), Bruttin Jean, Moos Albert.

Ecole professionnelle. Deuxième année. N. 6: Mévillot Maurice, Antonoli Séraphin, Furrer Alphonse; n. 5: Giroud Edm., Righini Charles, (ég.), Rielle Gaspard, Lob Lucien.

Première année, n. 6: Meckert Charles, Huber Henri; n. 5: Coppex Cyrille, Lager Walter.

Cours préparatoire, n. 6: Messerli Ernest; n. 5: Mottier Alfred, Gaillard Ferdinand, Brunner Joseph.

L'ouverture des cours 1910-11 est fixée au 12 septembre prochain.

Pendant ce temps, Giovanna avait un entretien avec le duc. Son cœur était toujours partagé, vis-à-vis de lui, entre l'amour et la haine.

Depuis le soir où Lorenzo Para n'avait pas voulu la reconnaître, elle n'avait plus de repos. Le jour elle était absorbée dans ses pensées, la nuit elle versait d'abondantes larmes.

Elle se sentait abandonnée, trahie, ce qu'elle considérait comme une juste punition. Le luxe, les plaisirs, lui étaient devenus indifférents, elle se voyait au bord d'un abîme.

— Des nuages sur votre front, ma chère Signora, dit le prince en s'approchant d'elle. Giovanna le regarda d'un air de reproche.

— Encore une question, dit-elle, en entrant avec le prince dans le salon latéral. Cet étranger était chez vous, le certain soir où vous n'avez pas voulu me dire où il était.

— C'est possible.

— Vous deviez lui remettre une dépêche.

— Ah! je me souviens. Mais expliquez-moi, Signora, en quoi cela vous intéresse?

— Vous me cachez quelque chose, répondit-elle, les yeux flamboyants.

— Que sais-je? fit le prince en reculant d'un pas.

— Vous savez que cet étranger a commis l'attentat sur le duc.

— L'homme à la machine infernale?

— Je l'ai reconnu.

— Cela me surprend.

— Le duc le reconnaîtra, s'il le voit; je veux le lui montrer.

— Vous ne le ferez pas, répondit le prince de son ton grave et d'une voix persuasive, vous ne le ferez pas, Signora, puisque vous le connaissez.

Giovanna tressaillit et fixa le prince.

— Je vous disais dernièrement qu'il était venu me voir dans vos salons, mais votre attitude inconcevable me force de dire la vérité: Ce n'était pas moi, — c'était vous qu'il cherchait. — Eh bien! si vous menacez cet étranger, vous vous menacez vous-même.

— Altesse! exclama Giovanna en se redressant.

La conversation fut soudainement interrompue par l'entrée d'un chambellan du prince.

— Veuillez m'excuser, si je vous interromps, mais une dépêche très importante — fit-il.

— Excusez-moi, Signora, dit le prince en s'approchant du chambellan, qui lui fit une communication secrète.

Le prince eut l'air bouleversé et jeta un regard effrayé à Giovanna.

Le chambellan salua et partit.

— Nous jouons la vie d'un homme, Signora, il semble que vous triomphiez; mais quelle triste victoire, je ne vous félicite pas.

— Quelles paroles! dit Giovanna en palissant, expliquez-vous! Altesse! Je ne puis comprendre de quelle victoire vous voulez parler.

Mais le prince de... ne l'écoutait plus, il s'inclina cérémonieusement et quitta le salon.

Giovanna courut à son boudoir, elle se tordit les mains en sanglotant, et tomba épuisée sur un divan; cette heure d'humiliation l'étrouvait.

Peu à peu les hôtes se retirèrent.

Lorsque le prince fut de retour dans son palais, plusieurs courriers furent expédiés pendant la nuit. Un mouvement inaccoutumé régnait à la chancellerie.

Le lendemain soir, lorsque le prince entra dans sa chambre, il ne trouva pas son uniforme de gala à sa place accoutumée. En s'appro-

chant, il vit une feuille de papier où on avait tracé ces paroles:

« Pas plus longtemps que pour cette nuit. »

Le prince secoua la tête en se demandant ce que cela voulait dire.

Chapitre XXVIII

LES FLECHES EMPOISONNEES

Peu de jour après la rencontre de Gaspard et du secrétaire, il y eut au bord de la Seine, près de la demeure de la chiffonnière, un revoir joyeux et bruyant.

Le sacristain et Longcol recevaient leur camarade Diego, qui avait réussi à s'évader de la Conciergerie pendant la nuit. Il s'était caché sous une voûte du cimetière Montmartre, où il avait dormi profondément. Son costume de prisonnier était déchiré et noir.

— Avant tout, donnez-moi d'autres habits, dit l'Espagnol, il faut brûler ceux-ci.

— Je t'en apporterai cette nuit, répondit Longcol.

— Comment as-tu pu t'échapper? demandèrent les deux amis de Diego, en entrant dans la maison délabrée de la chiffonnière.

— On s'était douté de quelque chose, car on m'avait changé de cellule, cette dernière donnait sur la grande cour, où se tenaient les sentinelles.

Il était inutile de songer à s'évader par la cour, mais il y avait une cheminée, et à l'aide de l'échelle de cordes, j'y grimpai et je réussis à en sortir.

— Vive l'Espagnol! cria le sacristain.

— Il faut faire des changements suggéra Longcol, les agents te reconnaîtraient avec ta tête rasée.

— Viens dans la chambre de Madelon, fit le sacristain en ouvrant la porte.

Dans cet instant des éclats de rire se firent entendre.

— C'est la chatte sauvage, dit Longcol.

— Sois le bienvenu. Hourrah! l'Espagnol est de nouveau des nôtres, dit la bouquetière en lui tendant la main.

— Oui, c'est à toi que je le dois; je n'y aurais pas tenu longtemps, car si je n'avais pu m'évader, je me serais suicidé.

— Avec ta cuillère à soupe, observa la bouquetière en riant.

— Non, j'étais enfermé avec un commis pharmacien, soupçonné d'avoir empoisonné son patron, afin de vivre avec sa femme. On las a pincés tous deux. Ce commis avait sur lui assez d'arsenic pour faire une trentaine de personnes. Il m'en a donné; je l'ai encore, car il pourra nous être utile.

— Le secrétaire sait-il que l'Espagnol est libre?

— Comment le saurait-il déjà? fit la chatte sauvage.

— Il veut être notre chef, grommela le sacristain. Je sais bien une chose, ajouta-t-il: si nous tardons davantage, nous risquons de voir manquer l'affaire d'André et de Marietta, et ce maudit secrétaire qui est une fine mouche, en aura tout le profit. Mais je ne suis pas si bête, et si vous n'agissez pas, moi j'agirai.

— Oui, il faut en finir, dit Madelon, il y a assez longtemps que vous les poursuivez sans résultat, rendez-les muets, ne vous inquiétez pas du secrétaire. Vous n'avez pas besoin d'autres dans la maison. Donnez leur quelque chose à avaler.

convenu que les bergers conservateurs fetaient une moitié de la saison et les bergers libéraux l'autre moitié.

Ces banals ce fait divers, n'est-ce pas?

Les sables du Rhône

M. E. Chuard et R. Mellet de la Société vaudoise des sciences naturelles ont entrepris un étude sur les sables du Rhône dans le but d'y chercher la présence des minéraux et minéraux provenant de la désagrégation des roches appartenant au bassin de ce fleuve. Dans le travail de longue haleine, ils se proposent d'étudier: 1. l'étude des sables des deux années différentes périodes de l'année, en comparant le cours du Rhône des son enchevêtrement; 2. l'étude des dépôts des affluents en comparaison avec ceux du fleuve; 3. l'étude des matériaux en mouvement ou en suspension et l'appréciation de la quantité transportée.

Les premiers essais faits ont trait surtout aux minerais transportés par le Rhône. Ils sont basés sur les procédés industriels de cyanuration et d'anaïmation. Ces expériences, qui ont pas encore permis de reconnaître la présence des métaux nobles, seront poursuivies sur une plus grande échelle; elles ont permis cependant de déceler dans les sables la présence du plomb.

MM. Chuard et Mellet ont trouvé dans les sables sableux une notable quantité de minéraux magnétiques formant les 2 à 6 % environ du sable tout-venant. L'analyse chimique a permis de reconnaître que ces particules magnétiques contiennent environ 80 % de magnétite (oxyde de fer magnétique). La présence de ce minéral en si forte proportion n'a été signalée dans aucune des autres rivières suisses. Etant donné l'énorme masse des sables déposés par le Rhône, on peut se rendre compte de la quantité considérable de minerais perdus.

La présence des particules magnétiques agit-elle quelque influence sur l'efficacité remarquable des bains de sable de l'établissement de Lavey? Un échantillon magnétique a été soumis à M. Bonard, professeur de minéralogie, qui a confirmé, par un examen microscopique, les résultats chimiques ci-dessus. Bonnard admet la possibilité d'attribuer l'origine de la magnétite aux gisements du Mont Jura anciennement exploités.

La mortalité par la tuberculose et le cancer en Valais

Le « Journal suisse de statistique 1910 » publie un intéressant tableau du taux annuel moyen de la mortalité en Suisse par suite de maladies tuberculeuses et cancéreuses; cette statistique est détaillée pour tous les districts et se rapporte à une période de 5 années.

Il nous paraît intéressant de publier le tableau intéressant le Valais.

La première colonne de chiffres indique la mortalité moyenne annuelle par la tuberculose sur 10,000 habitants; la seconde, la mortalité par le cancer sur 1000 personnes de l'âge de 40 ans et plus; et en regard, dans la 3e colonne, se trouve la moyenne de la mortalité générale annuelle sur 1000 habitants:

Table with 4 columns: District, Tuberculose (10,000 hab), Cancer (1000 hab), Mortalité générale (1000 hab). Rows include Sion, Leuk, St-Maurice, Martigny, Sierre, Monthey, Brigue, Raron, Conthey, Viège, Conches, Entremont, Hérens.

La moyenne pour le Valais est de 15.2 sur 10,000 habitants par la tuberculose; de 1.7 par le cancer pour 1000 habitants et la moyenne générale de mortalité est de 19.6.

La proportion relativement faible du taux de mortalité par suite de tuberculose et le cancer dans les districts alpestres s'explique par le fait que là le nombre des décès sans attestation médicale est encore plus ou moins élevé.

La malédiction

du testament falsifié

— Cela pique ma curiosité, fit lord Aberdeen.

— Vous voudrez bien honorer de votre présence ma fête de demain soir, vous aurez votre tabatière sur vous.

— Mais il pourrait bien m'arriver dans ce jeu, de perdre une fois ma tabatière, répondit l'Anglais.

— Je vous la garantis! Ainsi, Messieurs, cette tabatière disparaîtra, ce qui sera d'autant plus difficile, que sa Seigneurie en est prévenue.

— Puis-je la tenir dans ma main? Celui qui me la prendra sera bien habile, dit lord Aberdeen en riant. J'aimerais faire un pari.

— C'est cela, parions! répliqua le préfet. Pour quelle somme?

— Pour 30,000 francs, la valeur de la tabatière!

— C'est convenu; celui qui perdra donnera l'argent à la caisse des pauvres de Paris.

— C'est charmant. Je suis impatient de voir comment se passera la soirée de demain, dit le courtisane Neukichen.



Voulez-vous une bonne Montre?

Ne gaspillez pas votre argent en achetant de la camelote aux colporteurs qui courent le pays. Demandez ma montre « Ancre » de précision de 11 à 21 rubis réputée la meilleure pour agriculteurs, artisans. Prix-courant gratuits. Pas de montre à vil prix, pas de Koskop, mais seulement des montres « Ancre » de 1er choix garanties.

Echanges d'anciennes montres. Pendules réveils. Réparations de montres de toute provenance. Facilité de paiement pour personnes solvables.

HORLOGERIE

A. LAAGER, père
Péry près Bienne

Instruments de musique

A. DOUDIN, Bex

Fournisseur de l'Armée fédérale

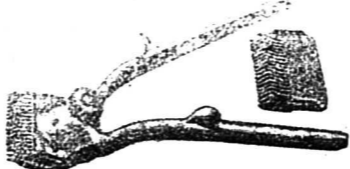
Magasin le mieux assorti en tous genres d'instruments de musique. Fourniture pour tous les instruments. Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. Cordes renommées. 415

Nicklage — Argentures

Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.

Chocolats
Lucerna
Marques exquises

SENIORITA



TONDEUSES 6-12

pour coiffeur, coupe parfaite et garantie, 3 et 7 mm. fr. 5.50. La même coupe 3,7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 9.50. La même avec une seule vis, 4,50

COUTEAUX ordonnances militaires à 2 fr. 2.50. Pour Officiers fr. 3.50.

Armes à feu

Flobert 6 mm. fr. 2.50. Grand fr. 4.50. Revolver 6 coups 7 mm. depuis 5.50 Nickelé fr. 6.50

Bicyclette „Colombe“ et „Touriste“, modèles 1910.

Garantie une année fr. 85

Supplément pour moyeu à roue libre et frein à contre-pédalage Torpedo fr. 15; enveloppes de vélos fortes fr. 4.50, de montagne fr. 8.50, chambre à air fortes fr. 3.50. La „Colombe“ 5 ans de garantie.

Se raser devient un plaisir en employant le nouveau rasoir mécanique **AMERICAN** ou **Globe-Trotter**. Garantie, impossible de se couper et rase avec une finesse extrême, **AMERICAN** complet fr. 3.75 soigné fr. 4.50, **Globe-Trotter** avec 2 lames dans un bel écrin. fr. 6.50. Rasoir diplômé pr. coiffeur évidé garanti 5 ans avec étui fr. 2.50. Cuir à rasoir avec étui et pâte fr. 1. soigné fr. 2, tasse nickel pour la barbe fr. 1, Grand fr. 1.50; poudre de savon, la boîte 50 cts. Pinceau à barbe Ire qualité 50 cts. Grand modèle fr. 1 etc.

Envoi contre remboursement. — Catalogue gratis et franco.

Nouvelle lampe électrique de poche

garantie et incomparable, somme force de lumière 4-6 volts, prix fr. 2. Avec contact continu fr. 3. Batterie de recharge 0,60 ct. pour tout système qualité extra fr. 1.

NOUVEAU SECATEUR

pour la vigne, avec ressort doux et invisible garanti tout acier 20 cm. Fr. 4. 22 cm. Fr. 5. 25 cm. Fr. 6, ordinaire 22 cm. fr. 2.50

Ls. ISCHI, fab, Payerne

SOCIÉTÉS INDUSTRIELS COMMERÇANTS ADMINISTRATIONS
Pour vos travaux d'impression adressez-vous à P
IMPRIMERIE GESSLER SION
qui livre promptement et à des prix modérés:

Circulaires, Livres, Brochures, Registres, Affiches, Programmes, Statuts, Factures, Memorandums, Diplômes Enveloppes, Tête de lettres, Cartes de visite, Cartes de vins, Etiquettes de vins, Menus, Prix-courants, etc., etc.
Travail soigné

VIN DE RAISINS SECS
BLANC à frs. 20.— les 100 litres
ROUGE à frs. 27.— les 100 litres
prix en gare de Morat contre remboursement.
Analyse par les chimistes - Fûts à disposition - Echantillons gratis et franco.
OSCAR ROGGEN, MORAT.

MAUX DE JAMBES
VARICES DÉMANGEAISONS ULCÈRES
DARTRES PLAIES de toute nature ECZEMAS
EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER
3'50 le Flacon
NOMBREUSES ATTESTATIONS de GUÉRISONS
REFUSEZ TOUTES SUBSTITUTIONS
Comme garantie, envoie le Siphon C. Depensier.
POUR RECEVOIR FRANCO ADRESSEZ NOMBREUX-FOIS
à C. DEPENSIER, Pharm., 47, Rue de Bas, ROUEN
Prix pour la Suisse 4 fr. le flacon.
Dépôt pour SIERRE: Pharmacie BURGNER, Monthey, Pharmacie Zum-Offen.

A vendre
Jeunes Coqs Leghorn
(La race Leghorn est la meilleure pour la ponte).
Plumage noir ou doré. Sujets de choix pour la reproduction.
La pièce 4 Fr. S'adresser
E. GESSLER, Sion.

Personnes NERVEUSES
de tout âge, particulièrement les femmes et les
MERES
ne devraient pas hésiter à prendre le remède fortifiant insurpassable depuis des années pour les personnes NERVEUSES
et en vente dans toutes les pharmacies sous le nom de « Nervosan ». Le Nervosan excite l'appétit et fortifie.
Pour les **ENFANTS**
c'est également un remède de 1^{er} ordre. Demandez expressément **NERVOSAN**
Prix fr. 3.50 et 5.
Dép.: Pharm. V. PITTELOU, à SION.

Les coulisses de l'histoire

Responsabilités de la guerre de 1870

Un livre intitulé « Causes et responsabilités de la guerre de 1870 » par H. Welschinger, qui vient de paraître et fournit des renseignements inédits sur ce sujet toujours passionnant nous initie aux dessous du lamentable événement de déclaration de guerre, si funeste à la France:

La première et la plus inéluctable des causes de la guerre de 1870, c'est Bismarck, qui disait en 1867 au diplomate américain Karl Schurz, après la guerre contre l'Autriche: « Maintenant c'est le tour de la France » et qui à travers les dédales diplomatiques de l'affaire du Luxembourg et de la candidature de Hohenzollern machina l'affairement « du taureau gaulois » jusqu'à l'expédition, à jamais condamnable, de la dépêche d'En's, qui précipita les choses.

Ce coup si adroitement porté n'emporta son plein effet que par suite de la présence à la tête des affaires d'un ministre présidé par Emile Ollivier, qui ne fut ni assez prudent, ni assez perspicace, et où le portefeuille des affaires étrangères était tenu par un homme, le duc Agénor de Gramont, que l'empereur accepta avec ces mots: « N'imporle qui conviendra, puisque nous sommes décidés à ne rien faire » et dont M. Welschinger trace ce portrait, crayonné quelques instants après la séance du 6 juillet:

« Sa tête hautaine émergeait d'un grand col

qu'entourait une large et longue cravate de soie noire. Sa main fine reposait sur une serviette bourrée de papiers, où chacun de ses admirateurs croyait voir reposer tous les secrets de l'Europe. Sa prestance superbe imposait. Il portait beau. Il semblait l'arbitre de nos destinées. « Dans les quarante-huit heures, disait-il à son auditoire émerveillé, l'incident franco-prussien sera vidé. »

C'est l'hon me au « regard à la Metternich », au « sourire de Talleyrand », qui, d'après Ludovic Halévy, disait à un de ses agents: « Un diplomate doit toujours écouter en silence, et quand son interlocuteur a fini de parler, il doit répondre: « Je le savais ».

Emile Ollivier, président du conseil, sur qui, avec le souvenir d'une parole malheureuse à la tribune (le cœur léger) pèse une grande part des responsabilités de la guerre, a longuement présenté sa défense.

M. Welschinger s'attache, dans un tiers de son ouvrage à réfuter cette justification, qui, ainsi qu'il le montre à juste titre, peut tout au plus invoquer le bénéfice de circonstances atténuantes.

Au dessus du ministre des affaires étrangères, dit M. Welschinger, le premier ministre eût pu se montrer un homme de sang-froid et de résolution éclairée. Du jour où il vit l'affaire mal engagée, du jour où il comprit que l'empereur n'était plus qu'un souverain malade, affaibli, irrésolu, balloté en tout sens par des influences contraires, M. Emile Ollivier eût dû opposer énergiquement son veto à une politique néfaste et faire comprendre qu'il fallait se contenter de la concession arrachée à la Prusse.

Il ne le fit point.

D'autres responsabilités sont en cause, surtout celle de l'impératrice.

Bien qu'elle ait nié, notamment « devant Mlle Redal, gouvernante des demoiselles d'Albe », la fameuse phrase: « C'est ma guerre, c'est ma petite guerre à moi », M. Welschinger estime que l'impératrice Eugénie a « contribué à déchaîner les hostilités ».

On sait la profonde impression produite sur Prévôt-Paradol par les étranges discours sur la Prusse qu'elle lui tint au cours d'une audience de congé. C'est que comme souveraine et comme mère elle était profondément inquiète.

Les élections de 1869, qui avaient renforcé le parti républicain, l'agitation incessante de la capitale, les attaques violentes de la presse d'opposition, le succès du pamphlet de Rochefort, la santé chancelante de l'empereur, le peu de confiance qu'elle témoignait à la politique libérale et la crainte que lui causaient des concessions réputées par elle dangereuses, le retour inquiet, à son avis, d'un parlementarisme envahissant et tracassier, tout cet ensemble de faits graves lui donnait à croire que sans un coup de fortune extraordinaire les jours de l'Empire étaient comptés.

Elle saisit avec empressement l'occasion que semblait offrir la candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne. Se fiant à des assertions qu'elle avait eu le tort de ne pas faire contrôler, écoutant des généraux avides d'honneurs qui lui promettaient un triomphe certain, elle témoignait une confiance illimitée dans les Forces de la France.

Elle était assurée que la victoire consoliderait le trône impérial et permettrait à son fils, dont elle appréciait l'intelligence précoce et le caractère généreux, de succéder sans difficulté à Napoléon III.

Exerçant sur l'esprit de l'empereur un pouvoir sans limites, elle exerçait aussi une influence considérable sur le conseil des ministres et particulièrement sur le duc de Gramont et sur Chevandier de Valdrôme. C'est pour lui obéir que ce dernier demanda à Emile de Girardin le retentissant article qui demandait la guerre.

Au conseil du 14 juillet, l'empereur lut un exposé qui tendait à la paix; au moment de prendre la voix il se trouva mal, fut obligé de sortir et ne revint qu'au bout de trois quarts d'heure. Pendant ce temps, dit une note inédite du sénateur Grivart, écrite d'après les souvenirs du maréchal de Mac-Mahon et de M. de Pienne, « l'impératrice avait agi sur les membres du conseil, et au vote il y eut quatre voix de majorité pour la guerre. »

L'idée de l'impératrice, dit Mac-Mahon à M. Grivart, c'est que la politique dans laquelle on s'était engagée avec M. Ollivier menait aux abîmes. Une diversion à l'extérieur lui paraissait une nécessité de salut. Au bout de quinze jours ou trois semaines pensait-elle, on aurait obtenu des succès. La paix se ferait alors et l'empereur, remis en possession de son prestige, pourrait revenir sur les concessions dangereuses qu'il avait faites.

Elle paya cruellement cette erreur politique

La conclusion de M. Welschinger à un ouvrage, qui outre les causes de la guerre, traite

aussi des événements jusqu'au lendemain de la chute de Metz, du voyage diplomatique de Thiers et de la libération du territoire, est la suivante:

« Si la France a déclaré la guerre, elle n'a pas eu tous les torts qu'on lui a si facilement attribués... Le ministère Ollivier a commis des imprudences graves et des fautes énormes... « Nous avons mis, dit le comte Daru, la main trop tôt sur la garde de notre épée; nous avons pris dès le premier jour une attitude trop menaçante sans nous demander si nous étions en mesure de lutter contre un ennemi si prêt à nous recevoir... Nous avons été considérés comme les agresseurs et les provocateurs d'événements dont, en réalité, nous n'avions été que les victimes. La meilleure preuve que l'on puisse donner des sentiments pacifiques qui animaient alors la France et son gouvernement, c'est l'absence complète de préparatifs de notre part »

Jugement corroboré par celui de Gladstone reconnaissant que « quelque inconsidérés et criminels qu'aient pu être Napoléon et ses ministres, ils n'ont été que d'aveugles marionnettes dans les mains droites du comte de Bismarck. »

La France, le Corps législatif, la presse, le peuple aussi furent aveuglés, il faut savoir le reconnaître, et à part Thiers, dont l'action se fit sentir surtout dans les coulisses, on ne peut que citer le « Temps », le « Siècle » et le « Rappel », qui dès le premier jour, aient vu les abîmes où une politique imprudente allait précipiter la France.

— Je vous donnerai de mon arsenic, dit l'Espagnol. Prenez des sucreries, poudrez-les de poison, tachez de les leur faire parvenir, et l'affaire est faite.

— J'ai une idée, dit la bouquetière, prenons des pêches, j'ai vu le fils du fermier en acheter. Nous ferons en sorte de les lui vendre; s'ils en mangent une, cela suffira, et deux encore mieux.

— Elle a raison, remarqua Longcol. Mais qui s'en chargera?

— Pour moi, je ne peux pas les lui offrir, dit la bouquetière, car il me connaît.

— Mais il ne connaît pas la vieille Gray.

— Voici le poison, dit l'Espagnol, vous le pulvériserez, vous l'introduirez sous la peau de la pêche, le jus du fruit le dissoudra; lors même qu'elle serait un peu déchirée, c'est égal, ça arrive aux plus intrus.

— Tu les prépareras, fit Longcol à la bouquetière, et tu les enverras par la vieille Gray. Tout étant décidé, ils se séparèrent.

Le lendemain soir, André se rendait tout joyeux à la rue de la Terrasse. Il venait de la rue Saint-Denis, porteur d'une bonne nouvelle. Il était un peu plus de cinq heures; la veuve Brion et Adrienne étaient à l'église; tandis que Marietta, à la fenêtre, attendait son fiancé avec impatience.

En tournant l'angle de la rue, André vit une femme qui vendait des fruits. Cette fruitière, dès qu'elle le vit, lui offrit un joli petit panier de pêches.

— Ce sont les dernières, Monsieur, six pêches pour douze sous, elles sont très belles, très mûres.

André les prit et les paya.

Peu de minutes après, André entra chez Marietta.

— Te voilà enfin, cher ami, je t'ai attendu longtemps, la nuit vient et je suis toute seule.

— Qu'apportes-tu?

— Quelque chose que tu aimes beaucoup.

— Ah! ce sont des pêches.

— Tu as deviné, va chercher des petites assiettes.

— A présent sers-toi, elles te feront encore plus plaisir que d'habitude, car j'ai d'excellentes nouvelles de Toulon.

— Mon père vit?

— Il vit et il est gracié.

— Dieu soit béni! s'écria Marietta, en joignant les mains et en versant des larmes de joie. As-tu été chez le petit homme gris?

— J'en viens, il y a une heure qu'il a reçu la dépêche; il est si heureux, il y a mis tant d'intérêt.

— Il faut que je le remercie moi-même.

— Tu pourras le faire prochainement, car nous lui devons la plus grande reconnaissance; maintenant, mange les pêches.

— Tu en rangeras avec moi, sans cela je n'y touche pas. Deux pour toi, deux pour moi, et les deux autres seront pour Mme Brion et Adrienne.

Après en avoir goûté, ils se regardèrent.

— Ne trouves-tu pas que ces pêches ont un goût particulier? demanda Marietta.

— Oui, cela vient peut-être de la saison avancée.

— Je n'ai pas envie d'en manger davantage, dit Marietta, en posant le reste sur son assiette.

— Elles sont mauvaises, il vaut mieux les jeter et ne point en garder.

— Oui, je les emporterai.

— Tu n'as vu personne dans la maison ou dans la rue? demanda André à Marietta, qui revenait avec une lampe allumée.

— Quelqu'un dans la rue? Qui?

— Ce n'est pas une question, je pensais à ces deux hommes.

— Tu m'effrayes André, tu as vu ou entendu quelque chose.

— Il y a quelques jours, il me semblait... Il faut tâcher de trouver une autre demeure, celle-ci ne me paraît plus sûre. Mais qu'as-tu?

— Je ne sais, je me sens indisposée, fit Marietta en chancelant.

— Mets-toi dans ce fauteuil.

André la fit asseoir, elle était pâle comme une morte et prête à s'évanouir.

André lui-même commençait à être souffrant.

— Sainte Vierge! murmura Marietta, je meurs, je suis empoisonnée!

— Je cours chercher un médecin. Si seulement Madame Brion arrivait, car je n'ose te laisser seule, dit André en se tortant de douleur. Ce sont les pêches!

— Nous sommes empoisonnés, murmura Marietta, les lèvres toutes bleues.

André, en voulant se lever, fut saisi d'un vertige, il tomba et entraîna dans sa chute la table et la lampe qui s'éteignit. Il resta étendu au pied de Marietta, qui elle-même avait l'air d'une morte.

L'effet du poison était foudroyant; s'il n'arrivait pas un secours immédiat, le cas était désespéré.

Personne ne vint.

Après une demi-heure, Raymonde et Adrienne revinrent de l'église.

Etonnées de ne point voir de lumière, elles appelèrent Marietta.

Point de réponse.

— Bon Dieu! qu'est-il arrivé? exclama Adrienne, en s'approchant de la table renversée.

— Sainte Vierge! vite de la lumière... C'est Marietta et Monsieur André, ajouta Raymonde.

— Ils sont morts! s'écria Adrienne.

— Cours chercher un médecin, ne perds pas une minute.

Adrienne revint accompagnée d'un docteur.

Celui-ci fut très effrayé à la vue des jeunes gens. Il comprit que c'était un cas d'empoisonnement et fit chercher des contre-poisons.

Le docteur en voyant que les remèdes ne produisaient aucun effet, se décida à faire transporter les malades à l'hôpital.

(à suivre).

Port-Valais — Etat-civil

NAISSANCES

Clerc Marc-René, de François-Marie, de Port-Valais. Bussien Léon, de Léon, de Port-Valais et Monthey. Baione Pierre-Jules, de Pierre, de César (Italie). Roch Charles-Edouard, d'Ernest, de Port-Valais. Clerc René-Jules, de Jules, de Port-Valais. Dormond René-Norbert, de Jules, d'Ollon (Vaud).

DECES

Grept Joseph d'Alexis, de Port-Valais, 50 ans.

MARIAGES

Bussien Léon et Bussien Marie-Louise, née Franc, de Port-Valais et Monthey.

Sierre — Etat-civil

NAISSANCES

Salamin Aldéric, de Julien, de St.-Luc. Tavelli Prosper-Aldo, de Antonio, Vitali de Piatteda Italie. Zufferey Edouard, de Maurice, de Sierre. Beysard Ernest, de Othmar, de Sierre. Bianchi Joséphine, de Lauro de Pistoia (Italie). Faust Alfred, de Adolphe, de Sierre. Gottschall Hans-Frédéric-Rodolphe, de Hans, de Kirchdorf (Berne). Torrent Marcel-Auguste, de Jean Augustin, de Arbaz. Brunner Marie, de Maurice, de Sierre.

DECES

Fabri Elegio, de Auguste, de Mortano, 1 jour. Wespi Joseph-Maurice, de Sierre, 51 ans.

MARIAGES

Schneiter Jean, de Spiez et Cina Rosine-Euphrosine, de Salquenen. Zimmermann Wilhelm de Kienzheim (Alsace) et Roth Marie, de Buchholterberg.

Vex et Agettes — Etat-civil

NAISSANCES

Favre Marcette, de Vincent Barthélémy, des Agettes, née le 2 juin. Rudaz Edwige Edite, de Jean-Joseph, née le 29 mai. Favre Jean de Sébastien, né le 10 juin. Anzévui Ida Céline, de Barthélémy, née le 20 juin.

DECES

Rudaz Sylvie Marie, de Victor, 6 mois.

MARIAGES

Néant.